

des sénateurs socialistes du Finistère

2015
2016



Attachés à notre territoire, nous avons poursuivi nos efforts au cours de cette session 2015-2016 pour défendre les intérêts du Finistère, ses collectivités, sa population.

Cher(e)s élu(e)s,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre compte-rendu d'activité dressant le bilan de la session parlementaire 2015-2016. Adressée comme à l'habitude à l'ensemble des élu(e)s du Finistère, cette synthèse annuelle de nos travaux (individuels et conjoints) récapitule l'essentiel des actions menées au Sénat dans un contexte général mouvementé. En effet, comme d'autres pays, la France a subi de lourdes attaques terroristes meurtrières durant l'année écoulée et doit désormais faire face à un environnement hautement sécuritaire. La nécessité de dialogue entre les différents acteurs du territoire se fait davantage sentir. Soucieux de faire le lien avec les élu(e)s du Finistère, maillons essentiels de la cohésion sociale dans nos territoires, nous sommes, plus que jamais, à votre écoute pour vous accompagner dans votre action quotidienne en direction de nos concitoyens.

 
MARYVONNE BLONDIN FRANÇOIS MARC

« Er mare kriz a vevomp, lakaomp sklerijenn ar Republik da skediñ »

« Dans les moments troubles que nous traversons, faisons rayonner les valeurs de la République »



François MARC et Maryvonne BLONDIN au Sénat.

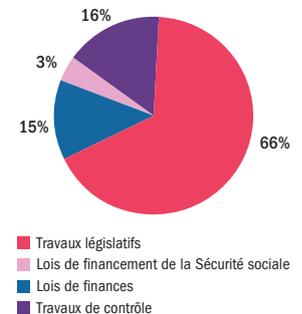
Les communes, socles de l'action publique dans notre pays

Des débats budgétaires importants pour les collectivités territoriales ont marqué cette session parlementaire. Certaines des attentes des collectivités relatives à leurs capacités financières ont eu un écho favorable lors du Congrès des Maires (engagements du Président de la République). On ne peut pourtant oublier que la baisse progressive des dotations aux collectivités locales mise en œuvre par l'Etat s'inscrit dans une démarche globale d'assainissement des finances publiques de notre pays, dont on sait l'état de dégradation hérité du passé. Le travail parlementaire a en outre contribué à faire en sorte que l'effort proportionnel contributif des collectivités repose sur un réel souci de justice. Nul n'ignore aujourd'hui que notre pays a besoin de ses communes, de la solidarité et du lien social qu'elles génèrent entre les territoires, de ses services publics locaux. Les collectivités contribuent à préparer l'avenir. Plusieurs chantiers sont ainsi lancés afin de leur faciliter la tâche : le soutien à leur capacité d'investir, 16 nouvelles mesures de simplification des normes, le strict encadrement des délais d'instructions, l'accès gratuit à des données territoriales, le déploiement du très haut débit...

 **135**
jours de séance

 **2 200**
heures de séance

Répartition par nature des travaux



+ d'infos : http://www.senat.fr/plateau/tableaux_bord/

Un message de confiance envers les communes

Lors du Congrès des Maires de juin 2016, des annonces ont été faites pour diminuer de moitié l'effort demandé aux collectivités en 2017. Les sénateurs M. BLONDIN et F. MARC saluent cette redistribution, notamment envers ceux qui ont beaucoup contribué au redressement, ainsi que le soutien à l'investissement des communes de petite et moyenne dimension, qu'il s'agisse de l'abondement supplémentaire de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) de 200 M €, ballon d'oxygène important pour les territoires ruraux, ou de la reconduction en 2017 du fonds exceptionnel pour l'investissement.

Ils saluent la pérennisation de l'accompagnement financier des communes pour la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). De nombreuses voix s'étaient élevées sur les difficultés de financement des nouveaux rythmes scolaires et sur le risque de devoir arrêter ces TAP.

PLUSIEURS TEXTES ONT DIRECTEMENT IMPACTÉ LES COLLECTIVITÉS

Durant la session, plusieurs textes examinés au Sénat ont touché directement aux territoires.

➤ Adopté au bout de trois lectures, le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est le premier grand texte sur la protection de la nature depuis 1976. Visant à rendre plus cohérente et plus efficace l'action de l'État (création de l'Agence de la biodiversité), il intéresse directement les collectivités (renforcement des outils de protection et de gestion des espaces naturels, développement de trames vertes et bleues pour lutter contre le

changement climatique, etc.).

➤ Visant à favoriser les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires, la proposition de loi relative à l'ancrage territorial de l'alimentation s'est donnée un objectif chiffré et ambitieux : l'obligation d'intégrer, à l'horizon 2020, 40 % de produits de proximité et de qualité dans la restauration collective publique. Ayant rencontré les acteurs du territoire à ce sujet, les deux sénateurs ont voté pour ce dispositif.

➤ M. BLONDIN et F. MARC ont soutenu avec conviction la proposition de loi émanant des députés socialistes, adoptée au Sénat le 03.02.16, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

➤ Adopté définitivement en décembre 2015, le projet de loi de modernisation de notre système de santé traite, entre autres, de la question de l'inégale répartition du corps médical dans les territoires et des propositions pour y remédier. Les deux sénateurs ont, en outre, voté l'avancée majeure pour nos concitoyens que représente la généralisation du tiers payant, mesure phare du texte et élément clé pour lutter contre les inégalités sociales devant l'accès aux soins. La mise en œuvre des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), destinés à assurer une meilleure coopération entre les établissements de santé et une plus grande cohérence dans le parcours des patients, est aussi l'une des grandes mesures de ce texte.

➤ Dans le cadre de la proposition de loi pour l'économie bleue, M. BLONDIN et F. MARC ont soutenu l'instauration d'une participation des armateurs au financement des associations œuvrant pour le bien-être des marins en escale, les « Seamen's clubs ».



Verre de l'amitié de la délégation finistérienne lors du Congrès des Maires (02.06.16).

POUR DAVANTAGE DE SÉCURITÉ JURIDIQUE POUR LES ÉLU(E)S DANS L'URBANISME

De nombreuses incompréhensions s'expriment en Bretagne sur des questions de constructibilité. Une certaine imprécision entoure aujourd'hui les possibilités de construction sur ces espaces intermédiaires, non construits et entourés de parcelles bâties dans les hameaux, qu'on appelle communément les « dents creuses ». Dans notre Région, l'urbanisation s'est fondée depuis des décennies sur le développement des hameaux, sans que la constructibilité des « dents creuses » ne porte atteinte à la préservation de la terre agricole,

ni au paysage. C'est pour répondre au manque de sécurisation réglementaire sur ces fameuses « dents creuses », directement à l'origine du mouvement de contestation dit « des PLUmés », que F. MARC, M. BLONDIN et leurs collègues socialistes parlementaires bretons ont saisi la Ministre du Logement et de l'Habitat durable. Lors de son déplacement à Quimper (11.07.16), la Ministre a indiqué qu'une réunion de travail devrait se tenir localement pour redonner de la sécurité juridique aux élus.

Une attention portée au TAFTA

Un certain nombre de collectivités du Finistère ont émis des réserves sur le contenu et les conditions d'adoption du traité de libre-échange transatlantique. Sur ce même sujet, M. BLONDIN a reçu plusieurs associations et a défendu l'impératif de transparence pour les citoyens (droit de savoir via l'open data). Au-delà de sa QE n° 19698 sur la place de l'agriculture dans le TAFTA, F. MARC est régulièrement intervenu en commission sur le volet des intérêts agricoles français.

Chercher des réponses à la crise agricole

- > Face à la crise économique qui touche le monde agricole et qui impacte structurellement la plupart de nos filières, de nombreux conseils municipaux du Finistère ont adopté des motions de soutien. Soucieux du bon développement de notre agriculture, F. MARC et M. BLONDIN se sont, pour leur part, investis à différents niveaux au travers de diverses démarches comme, par exemple, un courrier commun sur le dumping fiscal agricole en Europe à P. MOSCOVICI et P. HOGAN.
- > Dans le cadre du projet de loi « Sapin 2 » qui apporte notamment une meilleure répartition de la valeur au sein de la filière alimentaire et des relations commerciales plus transparentes, ils ont veillé à ce que les avancées en matière de préservation des terres agricoles et d'activité agricole soient maintenues, l'agrobusiness et la financiarisation des terres agricoles leur apparaissant comme étant la pire des dérives.
- > L'installation des jeunes agriculteurs a aussi fait l'objet de plusieurs mesures au cours du quinquennat : rénovation du système d'aide à l'installation engagée en 2012, réforme de la PAC en 2013 poursuivant cet objectif (décret du 23 août 2016).

Le contexte lié au terrorisme



Initiative « No Hate No Fear » de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe pour lutter contre le terrorisme (session de juin 2016).

La loi prolongeant l'état d'urgence de six mois a été définitivement adoptée par le Parlement le 21 juillet 2016. L'état d'urgence sera donc en vigueur au moins jusqu'au 22 janvier 2017. Au Sénat, bon nombre de mesures nouvelles ont été ajoutées pour renforcer la lutte antiterroriste. Depuis les attentats du 13 novembre, la menace terroriste a pris une dimension nouvelle. Convaincus qu'il faut donner à la police, aux forces de l'ordre et à la justice les moyens modernes de lutter contre le terrorisme, M. BLONDIN et F. MARC ont en outre voté, en avril 2016, le projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale. Il est désormais incontournable de tenir compte des évolutions liées au développement de l'informatique, des réseaux et des moyens de connexion.

Défense des langues régionales

Dans le cadre du projet de loi constitutionnelle autorisant la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, M. BLONDIN et F. MARC ont fait partie de ceux qui ont défendu cette Charte. Malheureusement, par l'adoption d'une question préalable le 27 octobre 2015, la majorité sénatoriale a rejeté ce texte. Ce projet de loi avait pour ambition de protéger et promouvoir les nombreuses langues régionales qui font la richesse culturelle de notre pays. La ratification de cette Charte ne mettrait aucunement en péril l'indivisibilité de notre République et l'unicité du peuple français. Elle vise simplement à donner un cadre juridique et institutionnel au patrimoine linguistique de la France.



F. MARC a interrogé le Premier Ministre, Manuel VALLS, sur les initiatives du gouvernement après le refus par la droite sénatoriale d'examiner le texte de ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires (Question d'actualité du 29.10.15).

INDEMNITÉS DES ÉLUS DES SYNDICATS DE COMMUNES

Lors de l'élaboration de la loi NOTRe, une rédaction erronée de l'article 42, introduite en dernière lecture à l'Assemblée nationale, avait conduit à priver de versement d'indemnités certains élus des syndicats intercommunaux. Cette disposition a créé une certaine incompréhension chez les élus. La situation est rentrée dans l'ordre dans le cadre de la proposition de loi n° 2016-341 du 23 mars 2016 soutenue par M. BLONDIN et F. MARC.



Le Finistère attentif à la cause des migrants (ici, le 18.03.16, à Kerlaz, avec la Maire Marie-Thérèse HERNANDEZ (droite de la photo) et sa Première adjointe, Florence CROM (gauche de la photo)).

F. MARC et M. BLONDIN se sont aussi mobilisés sur...

- > L'accueil des mineurs étrangers isolés en Finistère. À ce titre, ils ont sollicité le Préfet du Finistère, le Procureur de la République de Brest et de Quimper, afin de les interroger sur la prise en charge et la continuité de l'accompagnement des jeunes étrangers déterminés comme majeurs par les expertises médico-légales.
- > La situation du CAMPS de Brest. Ils ont ainsi interpellé la Ministre des Affaires sociales et de la santé sur les difficultés rencontrées par les familles des enfants en situation de handicap qui doivent quitter cet établissement lorsqu'ils atteignent l'âge de 6 ans. En effet, les structures spécialisées qui doivent alors assurer la continuité du suivi thérapeutique sont saturées et dans l'incapacité de répondre à l'augmentation des demandes.

MARYVONNE BLONDIN



Maryvonne BLONDIN est membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances. Elle est aussi vice-présidente de la commission spéciale sur la lutte contre le système prostitutionnel et représentante du Sénat au Conseil national des professions du spectacle.

CULTURE

Loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine

Maryvonne Blondin s'est particulièrement investie sur ce projet de loi, texte majeur du quinquennat dans le secteur culturel. Ses amendements sur la place de la culture dans notre société, les droits culturels, ou encore la protection sociale des artistes, ont été adoptés. Les collectivités sont concernées par de nombreuses dispositions du texte :

- Affirmation de la liberté de création et commission thématique dédiée à la Culture réunissant tous les acteurs, élus et artistes concernés, au sein des conférences territoriales de l'action publique.
- Clarification et renforcement des pratiques amateurs, si importantes pour notre région, qui ne relèvent pas du code du travail.
- Archéologie préventive : renforcement du contrôle scientifique de l'État, création d'un Conseil national de la recherche archéologique et de commissions territoriales présidées par le Préfet.
- Création d'un nouveau régime de protection d'urbanisme : les « sites patrimoniaux remarquables ».
- Dématérialisation des archives pour améliorer la circulation entre les services et mutualiser les frais de conservation.
- Attribution de moyens aux communes par les EPCI, en cas de délégation de l'élaboration, de la révision ou de la

modification du Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

- Encadrement de la construction de lotissements dans le cadre d'un PAPE pour garantir à l'ensemble des professions compétentes (architectes, géomètres, paysagistes, urbanistes...) de pouvoir participer à son élaboration avec un seuil dérogatoire.

Régime de l'intermittence

Lors de la séance des questions d'actualité au gouvernement du 27 avril 2016, Maryvonne Blondin a salué l'accord trouvé par les partenaires sociaux du secteur du spectacle sur le régime d'assurance chômage spécifique aux intermittents. Celui-ci marque d'importantes avancées pour ce secteur : retour à la « date anniversaire » pour le calcul des droits, amélioration des droits d'indemnisation après un congé maternité... mesures qu'elle a proposées dans son rapport sur l'intermittence publié en 2013.

ÉDUCATION

Le baccalauréat professionnel : 30 ans !

Maryvonne Blondin a rappelé le rôle essentiel de cette filière : lutter contre le décrochage scolaire, améliorer le niveau général des qualifications, favoriser l'insertion professionnelle et ainsi répondre aux besoins de recrutement. Face à l'image négative qui est encore véhiculée, elle a tenu à démontrer qu'elle constitue une chance

de réussite pour les jeunes, leurs familles et les entreprises de nos territoires. Elle a souligné la nécessité d'une adéquation entre l'orientation et la formation avec les besoins sociaux et économiques du territoire. C'est pourquoi les collectivités, en lien avec l'Éducation nationale et les entreprises, doivent participer à l'élaboration de la carte de formation du baccalauréat professionnel.



Intervention à l'occasion du trentième anniversaire du baccalauréat professionnel (02.03.16).

La pérennisation du fonds de soutien pour les TAP : une aide essentielle pour les collectivités

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale ou à la dotation de solidarité urbaine a été pérennisé pour trois ans. Il constitue une aide essentielle pour les collectivités.

Le rapport de la sénatrice Françoise Cartron sur les PEDT et les TAP, remis le 20 mai 2016 au gouvernement, identifie 25 propositions concrètes pour mieux accompagner les petites communes et communes rurales dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. À cet effet, Maryvonne Blondin a sollicité les communes du département pour qu'elles répondent au questionnaire mis en place à destination des

collectivités concernées. Leur mobilisation a permis de faire remonter au niveau national des éléments qui ont servi à l'élaboration des propositions de ce rapport. Qu'elles en soient remerciées !

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)

Maryvonne Blondin a présenté son rapport sur « Les femmes dans les forces armées : promouvoir l'égalité, mettre fin aux violences fondées sur le genre », largement adopté en juin 2016. Retrouvez-le sur le site de l'APCE : <http://www.assembly.coe.int/>
Son mandat au sein de l'APCE a occasionné de nombreux déplacements et auditions : observation des élections en Azerbaïdjan ; déplacement en Norvège ; visite de l'OTAN à Bruxelles ; réunion en Suède de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination...



Déplacement en Norvège avec l'APCE et échange avec des femmes militaires dans le cadre de son rapport (22.10.15).

Elle est aussi engagée dans l'Alliance parlementaire contre la haine et est vice-présidente de la Commission sur l'Égalité et la non-discrimination.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ - CONFÉRENCE DE TERRITOIRE N° 2



Session plénière de la Conférence Régionale de Santé à Quimper, en compagnie de la Présidente du Conseil Départemental (17.06.16).

Présidente de cette conférence, Maryvonne Blondin a organisé, conjointement avec le territoire n° 1, une table ronde le 17 juin

FINISTÈRE

- > Courrier à Marisol Touraine sur les difficultés rencontrées par le Régime Social des Indépendants depuis la mise en œuvre de l'Interlocuteur Social Unique en 2008.
- > Interpellation des Ministres de l'Économie et de l'Environnement à propos du décret d'application de la loi dite « Macron », visant à simplifier la réglementation des publicités, enseignes et pré-enseignes, notamment à l'entrée des petites communes. Celui-ci n'a finalement pas été mis en œuvre, marquant l'engagement du gouvernement en faveur des questions environnementales.
- > Rencontre avec le directeur du CHRU Brest-Carhaix sur les difficultés rencontrées par le personnel, notamment en

- termes d'effectifs et de temps de travail.
- > Soutien au maintien de l'hélicoptère de la Sécurité civile à Quimper.
- > Inquiétudes relatives au changement de taxation du « Pommeau », produit considéré comme intermédiaire, vers la catégorie « alcool », qui provoquerait une grave chute des ventes. Le Ministre de l'Agriculture lui a répondu que le Pommeau resterait classé « produit intermédiaire », moins taxé.
- > Centre d'Art « Le Quartier » à Quimper : rencontre avec Keren Detton afin d'évoquer les difficultés financières dues à la baisse des subventions municipales. Mobilisation dans la presse locale pour défendre cette structure culturelle.

2016 sur la démographie médicale en Finistère et particulièrement sur la région quimpéroise, ainsi que sur la mise en place des groupements hospitaliers de territoire et la situation de l'offre de soins dans nos territoires.

QUESTIONS ÉCRITES

- > Interpellation de la Ministre de la Santé sur la situation préoccupante de la profession d'anesthésiste-réanimateur.
- > Phagothérapie : depuis le début de son mandat sénatorial, Maryvonne Blondin s'est impliquée dans la lutte contre l'antibiorésistance et plus particulièrement dans la réutilisation des bactériophages, thérapie utilisée avant la découverte de la pénicilline pour lutter contre les infections. Elle a été reçue par le Ministère à ce sujet. Des évolutions dans ce domaine devraient être annoncées à la rentrée.

- > Autre sujet préoccupant : la borréliose de Lyme, maladie transmise par les tiques, mal diagnostiquée et mal prise en compte par la Sécurité Sociale. Des évolutions sont là aussi prévues.

DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES (DDF)

Suite à l'organisation, au Festival du Cinéma de Douarnenez de juin 2015, d'un Forum dédié aux personnes intersexes, Maryvonne Blondin a interpellé la Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes sur la protection des enfants intersexes, ceci en lien avec son travail au Conseil de l'Europe. À sa demande, la DDF a organisé le 12 mai 2016 une table ronde dédiée aux personnes intersexes, suivie de plusieurs auditions de juristes et médecins. Un rapport sera prochainement publié par la Délégation.



Table ronde organisée par la Délégation aux Droits des Femmes sur les « enfants à identité sexuelle indéterminée » (12.05.16).

LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

Après deux ans et demi de vifs débats, la proposition de loi de lutte contre le système prostitutionnel a été adoptée en avril 2016. Maryvonne Blondin, en tant que vice-présidente de la commission spéciale chargée d'examiner ce texte, s'est particulièrement mobilisée pour l'adoption de cette proposition de loi, qui fait de la France le 150^e pays à pénaliser les clients de personnes prostituées. L'achat d'actes sexuels est désormais sanctionné par une contravention de 1 500 euros. Cette loi s'accompagne de mesures spécifiques visant à lutter contre la traite des êtres humains (un réseau chinois a récemment été démantelé en Finistère) et à aider les personnes prostituées à s'engager dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, avec un fonds dédié alimenté par la confiscation des biens des proxénètes.

+ d'infos sur le travail de Maryvonne BLONDIN

- **Vue globale**
www.senat.fr/senateur/blondin_maryvonne08043v.html
- **En commission**
www.senat.fr/commission/cult/index.html
- **Vue comparative**
www.nossenateurs.fr

FRANÇOIS MARC



François MARC est membre de la commission des finances et membre de la commission des affaires européennes du Sénat.

UNE ATTENTION CONSTANTE ENVERS LES COLLECTIVITÉS LOCALES

► Le principe d'une réforme de la DGF a été voté à l'article 150 de la LFI 2016. Pourtant, tout reste à faire pour une concrétisation rapide. Les résistances sont nombreuses, en particulier dans diverses associations d'élus. Membre du groupe de travail consacré à cette réforme, F. MARC y a notamment défendu la reconnaissance des centralités secondaires et la meilleure intégration des communes de moins de 2000 habitants bénéficiant du statut de « bourg-centre ».

Il était partisan d'une mise en route rapide de la réforme de la DGF : « À titre personnel, je reste convaincu que l'on aurait pu finaliser cette réforme fin 2015, moyennant quelques aménagements sur la centralité. (...) C'est la seule manière de préserver la commune. Si on ne corrige pas les inégalités au plus vite, le risque sera grand de voir la dotation « communautaire » s'imposer comme seule option de réforme possible. » (Commission des finances, 29.06.16).

► Dans le cadre de sa question orale (n° 1447S) à la Ministre du Logement,

F. MARC a défendu l'attractivité et le développement économique dans les villes moyennes (demande d'expérimentation en Bretagne d'une extension du zonage Pinel aux villes moyennes).



Qu'il s'agisse de l'AG des maires ruraux (photo ci-dessus) ou de l'AG des maires du Finistère, une attention particulière a été portée à la répartition des dotations de l'État aux collectivités.

SOUTENIR UNE ACTION EUROPÉENNE EFFICACE



À Bruxelles le 16 février 2016, lors de la Semaine parlementaire du semestre européen, à la veille du Conseil européen des 18 et 19 février, au cours duquel devait être examinée la question des négociations pré-référendum sur le Brexit.

F. MARC est un fervent défenseur de l'action commune européenne et est convaincu de l'intérêt de bâtir des politiques publiques porteuses d'avenir pour nos jeunes. Dans le cadre de son rapport général n° 164, il a pu observer que le budget européen, bien que d'assise financière trop modeste,

privilégie désormais l'investissement et la croissance.

Comment financer l'Union européenne demain ?

F. MARC est rapporteur spécial pour la participation de la France au budget de l'Union européenne. Dans le cadre de son rapport N° 685 sur les ressources propres de l'UE, il a rappelé que la France est le 2e pays contributeur au budget européen (17 % du total). Le nécessaire renforcement des capacités financières propres de l'Union appelle des réponses urgentes : taxe sur les transactions financières, fiscalité écologique, autres ressources communes comme l'impôt sur les sociétés ou la TVA...

Comment mieux financer les PME ?

Conduit au nom de la commission des finances, son rapport d'information

n° 768 évalue la mobilisation des instruments financiers européens en faveur des PME. Grâce à la mobilisation de Bpifrance, la France est aujourd'hui l'un des principaux bénéficiaires de ces instruments financiers. Les PME représentent 99 % des entreprises de l'UE et 67 % de l'emploi total. Elles sont à l'origine de la majeure partie des emplois nouveaux.

Comment mieux réguler la finance ?

Son rapport d'information n° 607 sur le système financier parallèle propose différents outils pour une transparence accrue et une régulation améliorée de cette « finance de l'ombre », ou « shadow banking », qui occupe une place croissante au sein du système financier international.

> S'agissant des modalités de collecte par les collectivités locales de la taxe de séjour pour des logements loués via des plates-formes collaboratives, F. MARC a engagé plusieurs démarches pour alerter sur les pertes de recettes fiscales dont pâtissent les territoires (courriers aux Ministres, QE n° 19864).



Défense de la situation particulière des îles dans l'attribution de la DGF (le 11.07.16 avec les représentants de l'Association des îles du Ponant).

ÉCONOMIE, FINANCE, FISCALITÉ : LE CŒUR DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE DE FRANÇOIS MARC

Soutien à l'économie réelle

Attaché à la défense de l'économie réelle et à son financement, F. MARC a régulièrement défendu ce qui fait la force économique du territoire. En commission et en séance publique, il s'est exprimé en faveur de la recherche de solutions de financement pour que « l'argent aille davantage vers l'économie ». Participant au combat contre les pratiques déloyales de certaines grandes entreprises, il s'est mobilisé sur la question de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales internationales. Au-delà de sa question orale (n° 1306S) sur les « circuits d'évasion fiscale organisée », son amendement n° 347 rect. visant à réintégrer les profits détournés dans l'assiette de l'impôt a été adopté à l'unanimité dans le cadre du PLF2016. Texte important pour la lutte contre la corruption, le P.J.L « Sapin 2 » a été l'occasion pour lui de prendre position contre les rémunérations démesurées de certains dirigeants de très grandes entreprises.

Suivi des finances publiques

Dans le cadre de son travail régulier de contrôle budgétaire, F. MARC a relevé que le déficit budgétaire pour 2016 était inférieur aux prévisions de la loi de programmation des finances publiques. Lors de l'examen du rapport sur le Programme de stabilité (intervention du 05.05.16), il a par ailleurs rappelé qu'en 2015, les résultats budgétaires ont été meilleurs que les prévisions initiales.

Prélèvement à la source : une modernisation nécessaire

Le prélèvement des impôts à la source, qui sera mis en œuvre en 2018, est en phase avec les préconisations que F. MARC a pu faire ces dernières années au Sénat. Ce nouveau dispositif comporte de nombreux avantages : meilleure lisibilité de l'impôt, réduction des aléas financiers pour les ménages et entrée en vigueur immédiate des mesures fiscales votées par le Parlement.

LE SUIVI DES DOSSIERS FINISTÉRIENS

Les questions agricoles

L'impact pour le territoire de la crise agricole n'a pas manqué d'inquiéter. Dans le cadre de son rapport général n° 164, F. MARC s'est penché sur les mesures d'urgence spécifiques mises en œuvre pour l'agriculture. Lors de l'audition du 08.10.15, il a interrogé Phil HOGAN, commissaire européen à l'agriculture, sur les engagements en faveur de l'agriculture familiale et des jeunes agriculteurs et surtout sur le refus de l'UE de relever le prix d'intervention pour le lait en Europe. Il a d'ailleurs rappelé à Bruxelles que la crise laitière résultait pour une part de la suppression des quotas laitiers par l'UE. C'est également le sens de sa question sur les conditions d'agrément des coopératives en tant qu'organisations de producteurs dans le secteur du lait (QE n° 21741). Dans le cadre de l'examen budgétaire, le Sénat a en outre adopté son amendement N° F-180 rect. visant à étendre le dispositif de suramortissement à l'ensemble des coopératives.

Défense de l'Économie Sociale et Solidaire

Coopératives, associations, mutuelles et fondations sont des relais de croissance pour le territoire, notamment en milieu rural. Par souci de traitement fiscal équitable à leur égard, F. MARC a soutenu un amendement



Intervention à l'AG de la FEHAP (06.04.16), avec les partenaires du secteur privé non lucratif des secteurs de la santé et des solidarités.

visant à créer un crédit d'impôt pour les organismes privés à but non lucratif œuvrant dans le domaine sanitaire, social et médico-social (mesure adoptée au Sénat mais malheureusement rejetée par l'Assemblée nationale). Il a également défendu le

JEUX EN LIGNE : UN TRAVAIL DE SUIVI EN MATIÈRE DE RÉGULATION ET DE LUTTE CONTRE L'ADDICTION



Avec Charles COPPOLANI, président de l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) le 22.06.16.

L'action parlementaire en faveur de la régulation des jeux en ligne s'est avérée payante. Divers amendements déposés par F. MARC (P.J.L numérique, P.J.L Sapin 2, P.J.L sur les Autorités administratives indépendantes) ont été adoptés.

financement des contrats aidés dans les associations, les établissements médico-sociaux, les écoles et les collectivités.

CMB-Arkéa : Défense du modèle mutualiste

Implanté au Relecq-Kerhuon et porteur de valeurs de solidarité héritées de la grande tradition mutualiste régionale, le Crédit Mutuel Arkéa est un financeur de proximité, pourvoyeur d'innovation financière et employeur majeur pour notre région. Attaché à la préservation de son autonomie de gestion, F. MARC a alerté sur les conséquences qu'engendrerait l'évolution statutaire envisagée par le CM-CIC : Débat en commission des finances à propos de l'article 22 de la Loi Sapin 2, interpellation du Gouverneur de la Banque de France, nombreux courriers et échanges avec les cabinets ministériels.

+ d'infos sur le travail de François MARC

- **Vue globale**
www.senat.fr/senateur/marc_francois98046x.html
- **En commission**
www.senat.fr/commission/fin/index.html
- **Vue comparative**
www.nossenateurs.fr

CONTACT

EN CIRCONSCRIPTION :

PERMANENCE DE

FRANÇOIS MARC

JULIE BINOIS

CAROLINE BRÉMOND

2, rue de la Mairie

29800 La Roche-Maurice

Tél. 02 98 20 48 70

Fax 02 98 20 48 74

Francois.MARC1@wanadoo.fr

www.facebook.com/francoismarc.officiel

[@FMARC_Senat](https://twitter.com/FMARC_Senat)

Blog : francois-marc.blogspot.com

PERMANENCE DE

MARYVONNE BLONDIN

CAMILLE CLERY

JOCELYNE LAVERISIN

21, rue le Déan

29000 Quimper

Tél. 02 98 52 24 72

Fax 02 98 52 27 94

maryvonne.blondin29@orange.fr

www.facebook.com/pages/Maryvonne-Blondin

[@m_blondin](https://twitter.com/m_blondin)

Blog : www.maryvonne-blondin.fr

AU SÉNAT

(POUR F. MARC ET M. BLONDIN) :

TIPHAINE VANÇON

15, rue de Vaugirard

75291 Paris Cedex 06

Tél. 01 42 34 43 75

Fax 01 42 34 43 74

f.marc@senat.fr

m.blondin@senat.fr

Abonnement à la lettre

des sénateurs socialistes :

www.senateurs-socialistes.fr

Crédits photos : Sénat, APCE, Conseil départemental du Finistère, service communication de la Ville de Quimperlé, le PNRA et la ville de Bodilis.

MARYVONNE BLONDIN



Inauguration de la nouvelle école de Quimerc'h (02.07.16).



Visite territoriale de Quimper avec la Présidente du Conseil départemental : la Maison musée du Pouldu (10.06.16).



Inauguration du terrain synthétique du complexe sportif de Jean Charter à Quimperlé (09.10.15).



Visite des locaux d'Éco-Emballages aux ateliers du Pays Fouesnantais (29.07.16).

FRANÇOIS MARC



Inauguration des aménagements du Domaine du Ménez Meur, acteur dynamique du « tourisme vert » dans le Finistère (PNRA, Hanvec, le 24.06.16).



Visite avec le maire B. LE PORS du chantier visant à construire au bourg de Santec, 10 logements destinés aux personnes âgées dépendantes et aux personnes handicapées (01.04.16).



Au Salon de l'agriculture, en présence de nombreux acteurs économiques et politiques de Bretagne rassemblés autour du « Gwen ha du » (02.03.16).



Inauguration à Bodilis de quatre équipements participant à l'activité économique du territoire, le bar-restaurant-crêperie L'Hermine, le pôle enfance, le Jardin d'Augustine et la salle multifonctions (10.09.16).